

# STATE OF COLORADO

John W. Hickenlooper, Governor  
Larry Wolk, MD, MSPH  
Executive Director and Chief Medical Officer

Dedicated to protecting and improving the health and environment of the people of Colorado

4300 Cherry Creek Dr. S.  
Denver, Colorado 80246-1530  
Phone (303) 692-2000  
Located in Glendale, Colorado

[www.colorado.gov/cdphe](http://www.colorado.gov/cdphe)



Colorado Department  
of Public Health  
and Environment

Décembre 2014

(French – Child Care)

Chers parents d'enfants des services de garderie et des crèches du Colorado (année scolaire 2015-16),

Les vaccinations constituent un élément important des soins de santé prodigués à nos enfants. Dans ce cadre, la législation de l'État du Colorado impose que les enfants scolarisés soient vaccinés contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Le tableau présenté à la deuxième page de ce courrier vous montre les vaccins **obligatoires** pour la fréquentation des établissements scolaires. Bien que certains vaccins ne soient pas obligatoires dans ce cadre, ils sont **recommandés**, car ils offrent une meilleure protection contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination : il s'agit des vaccins contre les rotavirus, l'hépatite A et la grippe.

L'État du Colorado applique le calendrier de l'*Advisory Committee on Immunization Practices* (comité consultatif sur les pratiques de vaccination, ACIP). Ce calendrier a été validé par l'*American Academy of Pediatrics* (Académie américaine de pédiatrie), l'*American Academy of Family Physicians* (Académie américaine des médecins de famille) et l'*American College of Obstetricians and Gynecologists* (Collège américain des obstétriciens et gynécologues). Ce calendrier vaccinal est celui qui offrira à vos enfants la meilleure protection contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Il s'agit du guide validé pour les prestataires de soins qui administrent les vaccins à vos enfants.

**NOUVEAUTÉ** : le projet de loi HB14-1288 a été voté en mai 2014. Il impose aux établissements scolaires/services de garderie de fournir les taux de vaccination et d'exemption chez les enfants inscrits aux personnes qui en font la demande. De nombreux parents, en particulier lorsque leurs enfants sont trop jeunes pour être vaccinés ou ne peuvent l'être pour des raisons médicales, ont exprimé leur souhait d'avoir accès à ces informations. En connaissant ces taux, les parents peuvent déterminer si le milieu d'apprentissage de leur enfant est bien protégé contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination.

Les parents ont souvent des craintes concernant les vaccinations infantiles et l'innocuité des vaccins ou souhaitent plus d'informations à ce sujet. Une source d'information, qui regroupe les questions fréquentes sur l'innocuité et l'importance des vaccins, a été créée pour les parents. Elle est accessible à l'adresse suivante : [www.ImmunizeForGood.com](http://www.ImmunizeForGood.com). Le site Web relatif au département de vaccination de l'État du Colorado est disponible à l'adresse suivante : [www.ColoradoImmunizations.com](http://www.ColoradoImmunizations.com).

Les services de garderie et les crèches mettent tout en œuvre pour respecter la législation relative à la vaccination. En fournissant les dossiers vaccinaux à jour lors de l'inscription et lorsque votre enfant reçoit d'autres vaccins, vous apportez une aide précieuse. *Abordez la question des besoins vaccinaux de votre enfant avec son médecin ou un service de santé publique locale. (Pour trouver les coordonnées de votre service de santé publique local, appelez le numéro dédié à la santé familiale au 1-303-692-2229 ou au 1-800-688-7777.) Pensez à apporter à l'école le dossier vaccinal mis à jour de votre enfant chaque fois qu'il reçoit un vaccin.*

Sincères salutations,  
Bureau de vaccination du Colorado/CDPHE  
303-692-2700



## Tableau de vaccination à destination des services de garderie — Année scolaire 2015-16

### Tableau de vaccination des vaccins *obligatoires* (Services de garderie, crèches et entrée en maternelle)

- Ce tableau doit servir de **guide** aux prestataires de garde d'enfants ou aux parents afin qu'ils puissent déterminer quels vaccins sont requis pour être en règle avec les **exigences** de l'État en matière de vaccination. Il garantit en outre que les enfants sont protégés contre les maladies pouvant être prévenues par la vaccination. Sélectionnez la tranche d'âge appropriée pour l'enfant dans la colonne de gauche. Le nombre de doses requises est indiqué dans chaque colonne, pour le vaccin spécifié en tête de colonne. Passez en revue le dossier vaccinal de l'enfant en vous référant à ce tableau pour vous assurer qu'il a reçu au moins le nombre de doses requises. (Veuillez garder à l'esprit que ce document indique le calendrier d'administration des vaccins « obligatoires ». La plupart des prestataires de soins commencent l'administration des vaccins « recommandés » dès l'âge de 2 mois.)
- Si l'enfant n'a pas reçu le nombre minimal de doses, le parent doit être averti directement (en personne, par téléphone ou par courrier) que son enfant n'a pas reçu le nombre minimal **obligatoire** de doses d'un vaccin. Dans les 14 jours qui suivent la notification directe, le parent doit obtenir le ou les vaccins requis ou établir un plan dans ce but et informer de son intention dans un document écrit. (**La législation de l'État du Colorado autorise les exemptions médicales [qui doivent être signées par un prestataire de soins], ainsi que les exemptions religieuses ou personnelles [qui doivent être signées par le parent ou le tuteur]. Ces exemptions signées doivent être conservées dans le dossier de l'enfant.**)

Âge de l'enfant	Nbre de doses obligatoires <b>DT, DTC ou DTCa</b> Diphthérie, tétanos coqueluche	Nbre de doses obligatoires <b>Poliomy elite</b> <i>Poliomyélite</i>	Nbre de doses obligatoires <b>ROR</b> Rougeole Oreillons Rubéole	Nbre de doses obligatoires <b>Hib</b> <i>Haemophilus influenzae</i> de type b	Nbre de doses obligatoires <b>Hep B</b> <i>Hépatite B</i>	Nbre de doses obligatoires <b>Varicelle</b> <i>Varicelle</i>	Nbre de doses obligatoires <b>VPC7 ou VPC13</b> <i>Infection à pneumocoques</i>
< 4 mois							
jusqu'à 4 mois	1	1		1	1		1
jusqu'à 6 mois	2	2		2	2		2~
jusqu'à 8 mois	3	2		2	2		3/2~
jusqu'à 12 mois	3	2		4/3/2♥	2		3/2~
jusqu'à 15 mois	3	2	1+	4/3/2/1♥	2	1*	4/3/2~
jusqu'à 19 mois	4	3	1	4/3/2/1♥	3	1	4/3/2~
jusqu'à 2 ans	4	3	1	4/3/2/1♥	3	1	4/3/2/1~
jusqu'à 3 ans	4	3	1	4/3/2/1♥	3	1	4/3/2/1~
jusqu'à 4 ans	4	3	1	4/3/2/1♥	3	1	4/3/2/1~
Entrée en maternelle 4 à 6 ans	5/4♦	4/3♣	2		3	2	

- ♥ Le nombre de doses requises du vaccin Hib dépend de l'âge actuel de l'enfant et de l'âge auquel le vaccin Hib a été administré. Les exigences sont remplies si une dose est administrée à l'âge de 15 mois ou plus. Chez les enfants commençant la série avant l'âge de 12 mois, 3 doses sont requises. Au moins 1 d'entre elles doit être administrée à l'âge de 12 mois ou plus. Si la 1<sup>ère</sup> dose a été administrée entre 12 et 14 mois, 2 doses sont requises. Si l'enfant a actuellement 5 ans ou plus, aucune nouvelle dose ou dose supplémentaire n'est requise.
- ~ Le nombre de doses du vaccin pneumococcique conjugué (VPC7 ou VPC13) dépend de l'âge actuel de l'élève et de l'âge auquel la 1<sup>ère</sup> dose a été administrée. Si la 1<sup>ère</sup> dose a été administrée entre 2 et 6 mois, l'enfant recevra 3 doses à deux mois d'intervalle et une dose supplémentaire entre 12 et 15 mois. Si la vaccination a commencé entre 7 et 11 mois, l'enfant recevra 2 doses à deux mois d'intervalle et une dose supplémentaire entre 12 et 15 mois. Si la 1<sup>ère</sup> dose a été administrée entre 12 et 23 mois, 2 doses espacées de 2 mois sont requises. Si une dose a été administrée entre 24 mois et 4 ans, les exigences relatives au VPC sont remplies. Aucune dose n'est requise lorsque l'enfant a eu 5 ans.
- + Toute dose de ROR administrée plus de 4 jours avant le 1<sup>er</sup> anniversaire n'est **PAS** valable et doit être administrée à nouveau. Un document indiquant qu'une dose de vaccin contre la rubéole, 2 doses de vaccin contre la rougeole et 2 doses de vaccin contre les oreillons ont été administrées le jour du premier anniversaire ou après remplit les exigences pour l'entrée en maternelle.
- ♦ Cinq doses de vaccin contre la coqueluche, le tétanos et la diphthérie sont requises pour l'entrée à l'école dans l'État du Colorado sauf si la 4<sup>e</sup> dose a été administrée à l'âge de 48 mois ou plus (c'est-à-dire le jour du 4<sup>e</sup> anniversaire ou après), auquel cas seules 4 doses sont requises. La dose 1 et la dose 2 doivent être espacées d'au moins 4 semaines, les doses 2 et 3 d'au moins 4 semaines, les doses 3 et 4 d'au moins 4 mois et les doses 4 et 5 d'au moins 6 mois. La dernière dose doit être administrée au plus tôt à 4 ans (la dose 4 peut être administrée à l'âge de 12 mois à condition qu'au moins 4 mois se soient écoulés entre les doses 3 et 4).
- ♣ Quatre doses de vaccin antipoliomyélique sont requises pour l'entrée à l'école dans l'État du Colorado. La dose 1 et la dose 2 doivent être espacées d'au moins 4 semaines, les doses 2 et 3 d'au moins 4 semaines et les doses 3 et 4 d'au moins 6 mois. La dernière dose ne doit pas être administrée avant l'âge de 4 ans. Une quatrième dose n'est pas requise si la 3<sup>e</sup> dose a été administrée à l'âge de 4 ans ou plus et au moins 6 mois après la 2<sup>e</sup> dose.
- \* Si un enfant a eu la varicelle et que cela est documenté par un prestataire de soins, cet enfant remplit les exigences relatives à la varicelle. Toute dose de vaccin contre la varicelle administrée plus de 4 jours avant le 1<sup>er</sup> anniversaire n'est **PAS** valable et doit être administrée à nouveau. Deux doses sont requises pour l'entrée en maternelle.
- ↗ La 2<sup>e</sup> dose de vaccin contre l'hépatite B doit être administrée au moins 4 semaines après la 1<sup>ère</sup> dose. La 3<sup>e</sup> dose doit être administrée au moins 16 semaines (4 mois) après la 1<sup>ère</sup> dose. Enfin, la dernière dose doit être administrée au moins 8 semaines après la 2<sup>e</sup> dose et à l'âge de 6 mois ou plus.